PROVIMO

QUAND NOS EXIGENCES SE RENCONTRENT

HONORAIRES TTC maximums d'Aurélie PESCHET E.I et de Patricia LABBÉ E.I.

Applicables à compter du 23 janvier 2023

IMMOBILIER ANCIEN
Mandat de vente / de recherche

(Maison, appartement, immeuble, garage / parking)

PRIX DU BIEN	HONORAIRES (% et forfait)
Inférieur ou égal à 90 000 €	7 000 €
De 90 001 à 140 000 €	10 000 €
De 140 001 à 200 000 €	7 %
De 200 001 à 700 000 €	6 %
Supérieur à 700 000 €	5 %

TERRAIN

PRIX DU BIEN	HONORAIRES (% et forfait)
Inférieur ou égal à 100 000 €	10 000 €
Supérieur à 100 000 €	10 %

PROGRAMMES NEUFS (V.E.F.A.)

PRIX NET VENDEUR	HONORAIRES
Selon grille tarifaire du promoteur	Suivant mandat promoteur

PROVIMO

QUAND NOS EXIGENCES SE RENCONTRENT

HONORAIRES TTC maximums d'Aurélie PESCHET E.I et de Patricia LABBÉ E.I.

Applicables à compter du 23 janvier 2023

HONORAIRES DE LOCATION D'HABITATION

Zone *	Zone très tendue	Zone tendue	Autre zone
Montant maximum TTC	12 € / m²	10 € / m²	8 € / m²

* Suivant indice du décret du n° 2014-890 du 01/08/2014

- PROVIMO et ses conseillers ne sont pas habilités à rédiger d'état des lieux.
- Les honoraires à la charge du locataire ne peuvent être supérieurs aux honoraires à la charge du bailleur.

IMMOBILIER PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL

- **Location commerces, bureaux, entrepôts, terrains, garages**

  Honoraires : 30 % HT du loyer annuel hors charges, à la charge du preneur.

- **Cession de bail**

  Honoraires : 10 % HT avec un minimum de 5 000 € HT

- **Vente Immobilier Professionnel ou Commercial**

PRIX DU BIEN	HONORAIRES (% et forfait)
Inférieur ou égal à 200 000 €	10 % HT
De 200 001 à 500 000 €	8 % HT
Supérieur à 500 000 €	7 % HT